

## **Rapport de la Commission d'Urbanisme de la commune de Romanel-sur-Lausanne**

### **Préavis Municipal N° 83/2025. Demande de crédit de construction de CHF 1'060'000.00 pour la réfection des chemins AF**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

Le mardi 16 septembre dernier, les membres de La Commission d'Urbanisme (ci-après : CUR), composée de Messieurs François Studer, Jean-Claude Progin, Luis Borda et Gabriel Racciatti. (Messieurs Christian Trinca Colonel, Romain Corthésy, François Morier excusés) Nous avons rencontré la conseillère Municipale Jennifer Dagon et Monsieur le conseiller Patrick Oppliger. La rencontre avec la Municipalité a permis à la CUR de prendre connaissance et d'obtenir des réponses aux questions posées.

### **Préambule.**

#### **Définition des chemins AF.**

*Sont réputés améliorations foncières (AF) les mesures et les ouvrages, tendant à assurer une utilisation rationnelle du sol, à en faciliter l'exploitation, à le préserver des dévastations ou destructions que pourraient causer les éléments naturels et à améliorer les conditions de production. Les principales améliorations foncières sont: les remaniements parcellaires (RP), la construction ou la remise en état périodique des chemins, les adductions d'eau, les assainissements de terrains, les irrigations et les raccordements électriques.*

La Municipalité de Romanel-sur-Lausanne, souhaite maintenir un réseau routier en bon état et a décidé de profiter des subventions du Canton et de la Confédération.

#### **Description des subventions**

*Les subventions d'améliorations foncières sont octroyées sous forme de contributions à fonds perdu dans le but de promouvoir la réalisation de mesures et d'ouvrages d'améliorations foncières. Elles constituent une tâche commune, financée conjointement par la Confédération et les cantons, pour laquelle la Confédération assume la direction stratégique, les cantons étant chargés de la responsabilité opérationnelle.*

### **Contexte**

La Municipalité a mandaté le bureau Gemetris SA pour établir une étude préalable de planification communale pour la réfection des chemins agricoles de type AF et un dossier de demande de subventionnement auprès des instances cantonales et fédérales.

La présente étude du bureau Gemetris SA a donc pour but d'exposer la vision d'ensemble des besoins de la Commune de Romanel-sur-Lausanne sur une période prospective de 10 ans. Cette vision d'ensemble dresse l'inventaire de tous les ouvrages à réfectionner, selon un ordre de priorité défini. Ils ont réalisé l'étude, les collecteurs ont été contrôlés afin de déterminer leur usure et l'état du revêtement bitumineux avec analyse pour savoir s'il est pollué et déterminer le type de réfection à prévoir.



Les clichés suivants permettent de s'imprégner de l'état des différents chemins.

Extrait du rapport de Gemetris SA

		Fissures transversales			Fissuration, nid de poule
		Joint Fouille sur chemin			Fissuration Faiçonnage Fragilisation de l'accotement
		Cloques			Dégradation générale

### **Subventionnement :**

L'expertise fédérale définissant un taux de subventionnement à 27% pour la Confédération et 27% pour le Canton de Vaud, laisse penser qu'un montant estimatif de CHF 586'451.00 sur le coût total des travaux net arrondi de CHF 1'060'000.00 pourra être obtenu.

### **Position de la CUR :**

La CUR a pu constater par la lecture du rapport de Gemetris SA et selon les réponses apportées par nos deux municipaux présents lors de notre séance, de la nécessité d'une réfection de nos chemins AF et de profiter de subventions cantonal et fédérale, temps que celles-ci existent. La CUR soutient donc pleinement ce projet de réfection de chemin AF.

## **En conclusion :**

Au vu de ce qui précède, la Commission d'Urbanisme, à l'unanimité de ses membres, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le Préavis Municipal N° 83/2025 adopté en séance de Municipalité du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;
- ouï le rapport de la commission d'Urbanisme ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. d'accepter le Préavis Municipal N° 83/2025 tel que présenté
2. d'adopter un crédit de CHF 1'060'000,00 TTC pour la réfection des chemins AF
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

Pour la Commission d'Urbanisme :



Gabriel Racciatti (Rapporteur)



Luis Borda



François Studer



Jean-Claude Progin



Romain Corthésy



Christian Trinca Colonel



François Morier – Président

Romanel, le 21 septembre 2025